

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD286

présenté par

M. Pancher, M. Demilly, M. Favennec et M. Fromantin

ARTICLE 4

À l'alinéa 22, remplacer les mots :

« ainsi rédigé »,

par les mots :

« et une section 2 *bis* ainsi rédigée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.